

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit « *qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* » Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le **Compte Administratif** constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Rappel de la structure d'un budget communal

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La **section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Tableau des résultats

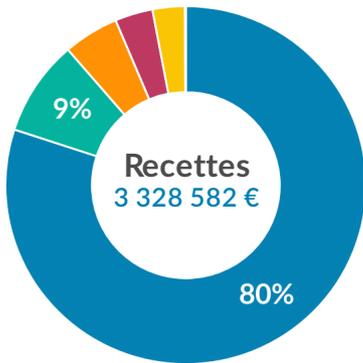
		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2022	Fonct	3 328 582 €	2 923 423 €
	Invest	928 425 €	880 912 €
Reports de l'exercice 2021	Fonct	200 000 €	0 €
	Invest	55 358 €	0 €
Total (réalisations + reports)		4 512 366 €	3 804 335 €
Restes à réaliser reportés en 2023	Invest	21 300 €	219 450 €
Résultat cumulé		4 533 666 €	4 023 786 €
Résultat financier de clôture		509 880 €	

* Fonct: Fonctionnement | Invest: Investissement

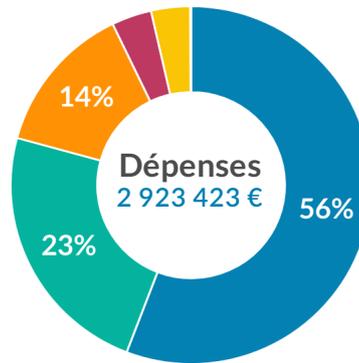
Points marquants

- ▶ Le résultat de clôture reste confortable (environ 500 k€).
- ▶ Toutefois, il résulte en grande partie du report de 2021 (200 k€).
- ▶ Il est lié aussi à des recettes exceptionnelles (vente de terrains).

La section de fonctionnement



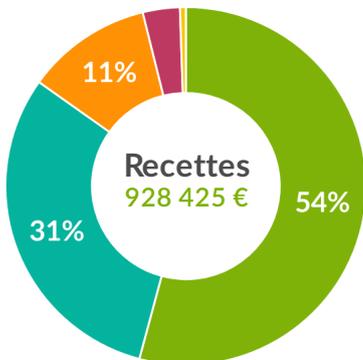
- Impôts et taxes : 2 663 939 €
- Produits des services : 287 507 €
- Autres recettes réelles : 165 348 €
- Dotations et participations : 112 920 €
- Produits des cessions : 96 205 €
- Recettes d'ordre : 2 663 €



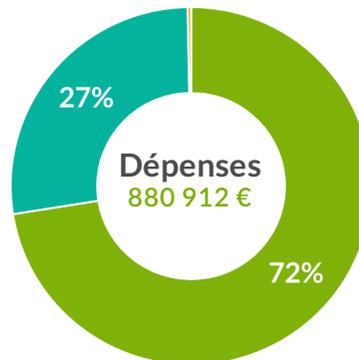
- Charges de personnel : 1 631 835 €
- Charges générales : 685 005 €
- Charges gestion courante : 397 337 €
- Dépenses d'ordre : 104 815 €
- Intérêts d'emprunts : 102 356 €
- Autres dépenses réelles : 2 075 €

La fiscalité représente 80 % des recettes de fonctionnement : taxe foncière (bâti et non bâti), attribution de compensation de l'Agglomération de Sète, taxe sur la publicité extérieure, sur les droits de mutation, ... Les dotations de l'Etat continuent de baisser (DGF : 101 036 € en 2017; 61 716 € en 2022). Le produit des services augmente, après 2 années difficiles dues au Covid (jeunesse, culture). Le personnel représente un peu plus de la moitié des dépenses de fonctionnement. Viennent ensuite les charges générales (énergies, locations, prestations de services, subventions versées, ...).

La section d'investissement



- Dotations et subventions : 502 756 €
- Excédents de fonct capitalisés : 285 157 €
- Recettes d'ordre : 104 815 €
- Autres recettes réelles : 30 840 €
- Emprunt : 4 857 €



- Dépenses d'équipement : 638 577 €
- Remboursement du capital : 239 671 €
- Dépenses d'ordre : 2 663 €

En 2022, la Commune a perçu un peu plus de 500 k€ de dotations et subventions, dont 330 k€ de FCVTA lié à la construction du FORUM. Grâce à ces recettes et à l'autofinancement capitalisé (285 k€), la Commune a pu réaliser, presque sans recours à l'emprunt : des travaux de voirie (chemins de la Rivière, des Crozes et des Sangliers, ...), d'éclairage public et de vidéoprotection, le réseau de fibre optique entre les sites municipaux, des travaux à l'école élémentaire (fresque, rénovation de l'accueil périscolaire, aménagement d'une classe, mise aux normes d'accessibilité).

Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>)	3 229 714 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 818 608 €
Épargne brute	411 106 €

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette de la commune s'établit à : **3 480 162 €**